





Parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo











Le calendrier 2020 en trois étapes

22 Janvier > 12 mars 2020 19 Mai > 17 Juillet 2020 Novembre 2019 > Janvier 2020 Je formule mes vœux Je m'informe Je reçois les réponses Jusqu'au 2 avril & découvre les formations des formations & je décide Je finalise mon dossier Nov. Déc. Janvier 2020 Février Mai Juin Juillet Août Mars Avril Sept. Jeudi 12 mars: Dernier jour pour formuler mes voeux





DE LA RECHERCHE

ET DE L'INNOVATION

ETAPE 1: DECOUVERTE DES FORMATIONS



Novembre 2019 → Janvier 2020

Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte le site terminales2019-2020.fr
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2020 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur <u>Parcoursup.fr</u>
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2020 (les enseignements proposés, les attendus, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels, les critères généraux d'examen des dossiers).

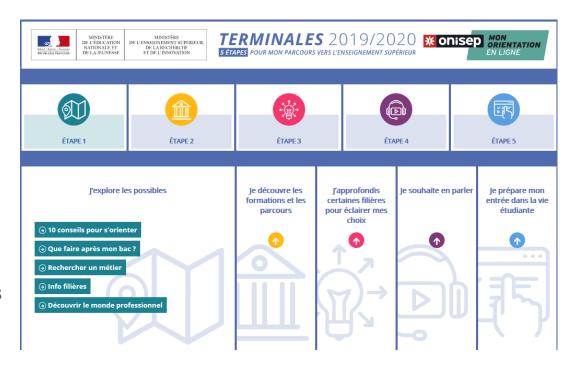




TERMINALES 2019-2020.FR

Un site dédié à l'orientation

- Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir
- Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers







DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Depuis le 20 décembre

Le site d'information Parcoursup.fr :

- > pour s'informer sur le fonctionnement de chaque étape de la procédure
- > pour consulter les formations disponibles via un moteur de recherche permettant d'accéder à plus de 15 000 formations

Quelques rares formations d'enseignement supérieur proposées par des établissements privés ne sont pas présentes sur Parcoursup.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission



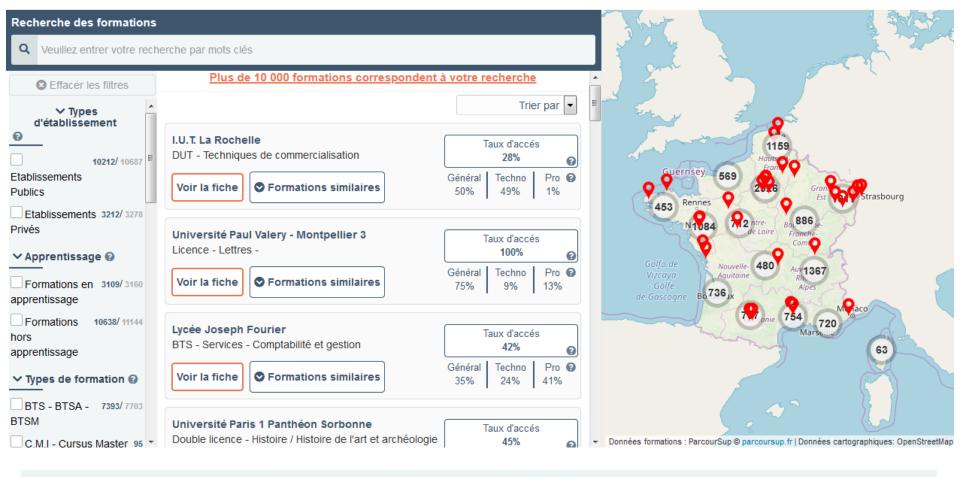




RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP









Trois principes:

- > Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- > Deux chances pour candidater aux études de santé
- >Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

- > Une licence avec option « accès santé » (L.AS)
- >Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline
- Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés

Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS









A Saint-Etienne:

8 PASS : Droit, Economie, STAPS (2 spé), Maths, Physique Chimie, Sciences de l'Education, Sciences de l'ingénieur, Géosciences

3 LAS: Droit, Economie-gestion et STAPS

Consultez sur Parcoursup.fr:

- → Des exemples
- → Une page d'information
- → Une FAQ complète





ETAPE 2: INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

2

22 Janvier \rightarrow 2 Avril 2020

Je m'inscris pour formuler mes voeux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2**° **semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-voeux selon les formations)

Jeudi 12 mars: dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

FÉVRIER - MARS

2º conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères d'examen des voeux qu'elles ont indiqués dans leur fiche Parcoursup.





S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les éléments nécessaires à l'inscription :

- >Une adresse électronique valide
- >L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel)

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr





FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :

- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés
- > Jusqu'à 10 vœux
- > Jusqu'à 20 sous-vœux
- > Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage





Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et ainsi d'élargir les possibilités de choix des candidats.
- >Un vœu multiple correspond à un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer. Vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

> Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux





LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES

BTS, DUT, classes prépa, DN MADE:

> Remarque : la demande d'une classe prépa dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu

DCG (diplômes de comptabilité et de gestion)

Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)

Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

Les EFTS (établissements de formation en travail social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale





QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

- > Ces questionnaires concernent uniquement les candidats qui souhaitent postuler en licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup
- > Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.
- > Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :
 - > Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup au moment où le lycéen formule son vœu
 - > Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 2 avril 2020 inclus





CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Un accompagnement pour les élèves en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant :

> Chaque formation dispose d'un référent handicap pour informer les familles sur les aménagements possibles

>

> Le lycéen peut renseigner une fiche de liaison pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, remplie en deux étapes, est facultative. Elle n'est pas transmise aux formations et ne sera donc pas utilisée pour l'examen des vœux.



LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au 2 avril inclus

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.



FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > Confirmer chacun de leurs vœux

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020, le vœu ne sera pas examiné par la formation









L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

La fiche Avenir comprend pour chaque vœu:

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement







EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS : LES PRINCIPES

7 avril > *11 mai* 2020









L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 7 avril au 11 mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

- > le projet de formation motivé
- > les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée





LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Les mesures pour favoriser la mobilité géographique :

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...)

> Les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Il n'y a pas de secteur géographique

Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

- > Les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors
- > Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique est alors fixé par le recteur.

<u>Conseil</u>: il est recommandé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie





ETAPE 3: PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)



19 Mai \rightarrow 17 Juillet 2020

Je reçois les réponses des formations & je décide

19 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

DU 29 JUIN AU 1er JUILLET

Point d'étape: si j'ai conservé des voeux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.



8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale: dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.





PHASE D'ADMISSION: LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- >Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- >Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure
- >C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- >Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu :
 - > Leur rang dans la liste d'attente et le nombre de candidats en attente
 - > leur rang dans la liste d'appel, celui du dernier candidat admis cette année et celui du dernier candidat admis en 2019 (si l'information est disponible)

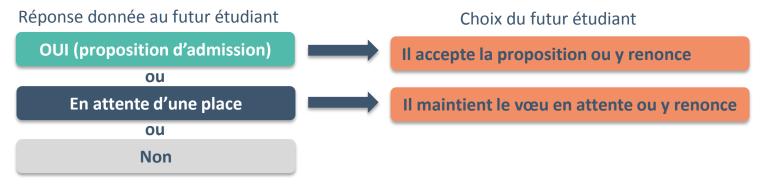




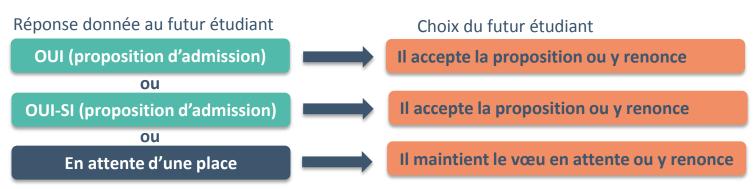
LES RÉPONSES DES FORMATIONS

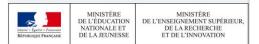
Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sousvœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PASS) :





oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de réussite personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

- > Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :
 - Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
 - Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
 - À partir du 25 mai 2020 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir:

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés







UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

>Quand?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

>Pour qui et pourquoi?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

Pour faire le point sur votre dossier

>Comment?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours





DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du 22 janvier

> Le numéro vert : 0 800 400 070

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

- > La messagerie contact depuis le dossier candidat
- > Les réseaux sociaux pour rester informé :
 - f



- @Parcoursup_info
- @Parcoursupinfo
- @Devenir Etudiant









UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup:

- > Du 25 juin au 10 septembre 2020 inclus : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles
- > Après les résultats du bac (7 juillet 2020) : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie les dossiers et aident les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.





LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup:

Entre le 15 janvier et le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur <u>www.messervices.etudiant.gouv.fr</u> pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées <u>jusqu'à la rentrée en septembre</u>

> Santé

• Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr





77

parcoursup.fr

- **Parcoursupinfo**

etudiant.gouv.fr





